LA QUALITÉ DE L'EAU DES LACS

Brochure à l'intention des résidants de Val-des-Monts

Fédération des lacs de Val-des-Monts

VUE D'ENSEMBLE

Bienvenue à Val-des-Monts, une municipalité où les résidants sont fiers de la beauté naturelle du milieu formé en grande partie de lacs et de rivières, une ressource précieuse que nous voulons tous préserver, car cette volonté, voire fierté, est directement liée à notre capacité d'en jouir.

Organisme sans but lucratif et formé des représentants d'associations des lacs de la Municipalité de Val-des-Monts, la Fédération des lacs s'attache à favoriser la collaboration entre toutes les associations afin de protéger la qualité de l'eau de nos lacs. Au fil des ans, la Fédération a travaillé avec la municipalité afin de mettre en œuvre de nombreuses initiatives propres à assurer la qualité de l'eau, notamment les suivantes :

- Programme de reboisement des rives
- Publication d'un bulletin semi-annuel
- Contrôle et surveillance de la qualité de l'eau
- Inspections des installations septiques et évacuatrices des eaux ménagères
- Règlement concernant la pulvérisation d'herbicides/pesticides
- Restrictions sur la tonte de gazon en bordure de lacs
- Adoption de modèles de capacité de support
- Journée annuelle sur la qualité de l'eau

L'objet de cette brochure est de vous sensibiliser aux défis propres au maintien de la qualité de l'eau de nos lacs et d'informer tous les propriétaires de ce qu'ils peuvent faire pour aider à les relever.

SUJETS DE PRÉOCCUPATION ET CONSÉQUENCES

Il est important de reconnaître que nos lacs et nos rivières sont affectés non seulement par les propriétés riveraines mais par toutes les propriétés dans le bassin versant, puisque tout ruissellement d'eau finit au même endroit. En conséquence, tous les propriétaires, où qu'ils habitent dans la municipalité, doivent se sentir concernés.

Actuellement, la plus grande menace à tous les lacs de la région vient des algues bleu-vert (cyanobactéries), c'est-à-dire une efflorescence bactérienne grave, quelquefois toxique, qui enlaidit nos cours d'eau. Bien que ce phénomène soit en grande partie entouré de mystère, un certain nombre de faits sont clairement établis :

Niveaux accrus de phosphates : à un certain niveau, l'infiltration de phosphates se fait naturellement, mais une forte concentration dérive des activités humaines et favorisent la croissance des algues qui s'en nourrissent. Or, les installations septiques ne sont pas conçues pour traiter le phosphate. Dans ces conditions, les phosphates qui se déposent dans la fosse septique en déborderont à terme et continueront à s'écouler vers le lac.

Destruction des rives : abattre des arbres et tondre le gazon sont au nombre des activités destructrices des rives puisqu'en détruisant le mécanisme de filtration naturelle des eaux de ruissellement, elles font augmenter les concentrations de substances nutritives et polluantes (comme le phosphate) dans les cours d'eau. De même, la destruction des rives accroît le taux d'érosion qui peut non seulement modifier les attraits de votre propriété, mais renforcer aussi la présence de substances nutritives dans les cours d'eau.

Entretien du gazon : cette activité contribue à la pollution des lacs et des rivières en raison du ruissellement accru des eaux et des polluants. La tonte du gazon en bordure des rives élimine la barrière de filtration naturelle, ce qui augmente la décharge dans les cours d'eau. De même, si vous épandez des engrais, des herbicides et/ou pesticides sur votre gazon ou jardin, ces produits viendront s'ajouter aux eaux de ruissellement. Les systèmes d'irrigation aggravent le problème parce qu'ils augmentent la quantité d'eau et de polluants qui se déversent dans les lacs et les rivières. Comme l'eau s'écoule dans le sens de la pente et que les cours d'eau sont affectés par ce qui se passe aussi bien en amont qu'en aval, il nous incombe tous de veiller à la qualité de nos précieux lacs et rivières.

Tous les lacs vieillissent naturellement, phénomène qui n'est pas sans conséquence, d'autant que le rythme du vieillissement peut s'accélérer sous l'effet des activités humaines et de la pollution. Il appartient donc à chacun d'entre nous de faire ce qui est possible pour en réduire l'impact !

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

En tant que propriétaire à Val-des-Monts, vous partagez la responsabilité du maintien de nos lacs et de nos rivières. Voici, à titre indicatif, un certain nombre de mesures concrètes que vous devriez comprendre et respecter.

Protection/régénération des rives : il y a en place des règlements destinés à préserver les rives. Vous devez avoir une rive naturelle dans les premiers quinze (15) mètres du bord de l'eau, la voie d'accès au lac ne devant pas mesurer plus de cinq (5) mètres de large. Cette barrière naturelle protège les rives contre l'érosion et aide à absorber et à filtrer les impuretés de l'eau de surface qui se déverse dans le lac. Si votre propriété n'est pas conforme aux règlements établis, un programme de renaturalisation est vivement recommandé. Pour en savoir plus, consultez les rubriques prévues sur le site Web de la Fédération des lacs.

La Fédération des lacs de Val-des-Monts tient à remercier la Municipalité de Val-des-Monts pour son appui à la productionde cette brochure.

Pelouse de surface réduite : lorsqu'il est question de lacs et de rivières, la règle d'or voudrait qu'on se passe de pelouse si vous êtes propriétaire de terres riveraines. À défaut, vous pouvez réduire la taille de votre pelouse et éviter engrais, herbicides et pesticides. Outre le règlement interdisant l'usage d'herbicides et de pesticides, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté un règlement qui impose des restrictions sur la tonte des gazons bordant les cours d'eau.

Entretien des installations septiques : même si la municipalité procède chaque année à des inspections, il vous appartient en définitive de vous assurer que vos installations septiques sont conformes aux règlements en vigueur. Si des problèmes se révèlent à la suite d'une inspection, la municipalité a le pouvoir de contraindre tout propriétaire à se plier aux règlements. Pour les chalets, les installations septiques doivent être vidangées tous les quatre ans. Pour les maisons, elles doivent l'être tous les deux ans.

Produits écophiles : de nombreux produits nettoyants sont à forte teneur en phosphate qui finit par s'écouler vers nos cours d'eau et constituer par la suite une substance propice à l'efflorescence des algues. Rappelez-vous que les installations septiques ne traitent pas les phosphates et que la seule façon d'en limiter l'écoulement vers les lacs est d'éviter les produits phosphatés. Pour en savoir plus sur les produits écophiles dans le commerce, veuillez visiter le site web de la Fédération des lacs.

Systèmes d'irrigation : il est bon d'éliminer de tels systèmes ou d'en réduire l'usage, car une pelouse trop bien arrosée engendre une grande quantité d'eaux de ruissellement vers le lac ou la rivière, sans parler des substances nutritives et des polluants.

CONCLUSION

La santé des lacs et des rivières est une responsabilité commune à tous les propriétaires dans la municipalité et, en tant que telle, il appartient à chacun d'entre nous de prendre des mesures individuelles pour réduire notre empreinte environnementale nuisible. Du maintien des installations sanitaires (fosse septique et évacuation d'eaux usées) à la préservation des rives, du choix de détergent à l'usage d'engrais, vous pouvez faire quelque chose de concret, de positif, de salutaire !

La beauté naturelle de Val-des-Monts est un bien commun, précieux, et la Fédération des lacs vous encourage à faire votre part pour la préserver au profit des générations à venir.

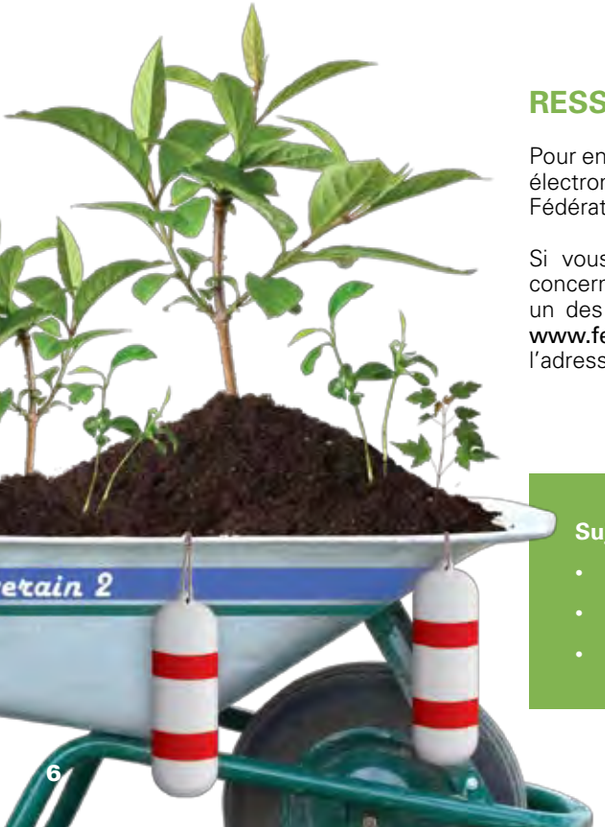

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Pour en savoir plus sur tout sujet abordé ici ou obtenir une version électronique de cette brochure, veuillez visiter le site Web de la Fédération des lacs à l'adresse **www.federationdeslacs.ca**.

Si vous avez des questions, préoccupations ou observations concernant la qualité de l'eau à Val-des-Monts, veuillez contacter un des membres de l'équipe dirigeante (voir coordonnées sur **www.federationdeslacs.ca/contact-fr.htm**) ou écrivez-nous à l'adresse **federationlacsvdm@gmail.com**.

Sujets et lectures connexes :

- www.federationdeslacs.ca/environ-fr.htm
- www.val-des-monts.net
- www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/inter.htm

Eskalad.ca

CONCLUSION

The future health of our lakes and rivers is a responsibility shared by all property owners within the municipality, and as such, it's up to each of us to do our part to reduce our negative environmental impacts. From septic and gravywater system maintenance to shoreline preservation, from laundry detergent choices to fertilizer usage – you have the power to make a difference, and it's up to you to make sure you do!

The natural beauty of Val-des-Monts is something we all enjoy, and the Federation of Lakes encourages you to do your part to preserve it for generations to come.

RESOURCES

For more details on anything presented in this document or to obtain a digital copy, please visit the Federation of Lakes website at **www.federationdeslacs.ca**.

If you have questions, concerns, or comments related to water quality in Val-des-Monts, please contact any member of the executive team, whose details are listed on the website at **www.federationdeslacs.ca/contact.htm**, or send an email to **federationlacsvdm@gmail.com**.

For further reading on related subjects:

- www.federationdeslacs.ca/environ.htm
- www.val-des-monts.net
- www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/inter_en.htm

Eskalad.ca